

Châtenay Patrimoine Environnement

8 rue Benoist
92290 Châtenay-Malabry

Fédération Patrimoine-Environnement

6-8 Passage des Deux Sœurs
75009 Paris

Sauvons la Butte Rouge

2 Impasse de Sceaux
92290 Châtenay-Malabry

Sites & Monuments

39, Avenue de la Motte-Picquet
75006 Paris

do_co.mo.mo_fr

1 place du Trocadéro
75116 Paris

Châtenay-Malabry, le 7 novembre 2022

Lettre RAR

Mme Rima ABDUL MALAK

Ministre de la Culture
3 rue de Valois
75033 PARIS cedex 01

Objet : Menace de destruction de la cité-jardin de la Butte-Rouge, Châtenay-Malabry

Madame la Ministre,

Depuis plus de cinq ans, nous défendons la préservation de la cité-jardin de la Butte-Rouge. Pour ce faire, nous avons régulièrement alerté et informé vos prédécesseur-e-s qui nous ont, en partie, entendu-e-s, sans toutefois mettre fin au danger.

Les membres de nos associations se sont récemment fortement mobilisés pour accueillir au mieux les trois experts diligentés par Europa Nostra pour évaluer la cité-jardin de la Butte-Rouge, après l'avoir mise en avant sur sa liste des sept sites européens les plus menacés et ce, en se basant sur le degré de péril, la dimension significativement européenne du site et la possibilité d'avoir une solution alternative au projet destructeur.

Avant même le rendu de leur rapport, ils nous ont fait part de leur surprise : ils s'attendaient à découvrir un ensemble en très mauvais état pour susciter un projet de démolition aussi radical. Or, il n'en est rien. Malgré un manque d'entretien patent depuis des années, la cité-jardin les a très favorablement impressionnés.

Néanmoins, le projet du maire continue d'être mis en place, en toute légalité. Cinq cents logements sont vidés, beaucoup sont murés, les commerces sont fermés. Une équipe de maîtrise d'œuvre est désormais au travail, comme le répliquait le maire de Châtenay-Malabry au journaliste du *Parisien* l'interrogeant sur la visite des experts d'Europa Nostra (édition du 13 octobre 2022). Il ajoutait que le "site patrimonial remarquable" (SPR) était également en préparation avec l'appui de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France.

Pour que ce SPR ne nous fasse pas, collectivement, honte, car il aura permis des démolitions inutiles, il importe, Madame la Ministre, que vous prononciez, dans les meilleurs délais, l'instance de classement sur l'ensemble de la cité-jardin labellisée « Architecture contemporaine remarquable », comme cela fut fait pour la cité de l'Etoile par Frédéric Mitterrand en 2010-2011.

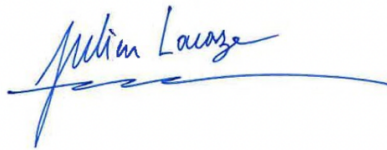
Cette décision permettra, d'une part, d'arrêter pour un an ces "grandes manœuvres" et, d'autre part, de faire acter à tous les intervenants, bailleur social, Ville, Établissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris, Préfecture des Hauts-de-Seine, Département, DRAC d'Île-de-France et ANRU que la voie prise, jusqu'ici, est hautement insatisfaisante car la cité-jardin de la Butte-Rouge mérite un véritable plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSVM) ne tolérant aucune démolition. Sans une telle intervention, ce SPR ne pourra jouer son rôle et restera une coquille vide de sens et une belle opportunité de rappeler la pertinence ce nouvel outil aura été perdue. Seul un PSMV exigeant permettra de mener à bien une réhabilitation vertueuse de la cité-jardin de la Butte-Rouge, tant du point de vue patrimonial qu'écologique.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

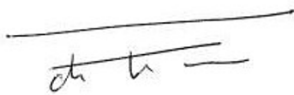
DoCoMoMo France, Richard KLEIN



Sites & Monuments, Julien LACAZE



Patrimoine-Environnement M. De La Bretesche.



Châtenay Patrimoine Environnement, Martine de SAINTILAN



Sauvons la Butte Rouge, Geneviève COLOMER

